

## DÉLIBÉRATION DE\_2022\_061

L'an deux mille vingt-deux et le dix-huit juillet, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Montagne Montravel et Gurson dûment convoqué s'est réuni à 18 heures 30, en session ordinaire à la SALLE DES FÊTES DE SAINT MARTIN DE GURSON sous la Présidence de Thierry BOIDÉ.

Date de convocation : 12 juillet 2022

Présents : Georges MADELAINE, Ghislain PANTAROTTO, Sylvie CROSSOIR, Michel FRICHOU, Jean-Claude MAILLAT, Marcel LESBÉGUERIES, Didier MOREAU, Hélène DONADIER, Jean-Luc FAVRETTO, Jean-Thierry LANSADÉ, Christian SCALIGER, Christian GALLOT, Éric REY, Jean-Louis REY, Thierry BOIDÉ, Marc GRANDY, Cyril BARDE, Éric FRÉTEILLÈRE, Didier FOURCAUD, Jean-Pierre CHAUMARD, Gilbert DE MIRAS, Lucette MOUTREUIL, Magalie LEPLET, Gilles TAVERSON, Yves JACQUELIN

Pouvoirs : Marie-Catherine ROHOF par Jean-Thierry LANSADÉ, Christophe MARCETEAU par Thierry BOIDÉ, Karine LEY par Christian GALLOT, Annie MAIGRE par Jean-Louis REY, Dominique POINTET par Ghislain PANTAROTTO

Secrétaire : Yves JACQUELIN

Membres en exercice : 32 Présents : 25 Votants : 30 Abstentions : 0 Contre : 0 Pour : 30

### OBJET : DM N°2 DU BUDGET PRINCIPAL

Le Président expose au Conseil Communautaire que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes.

Il indique qu'à la suite :

- d'une omission d'amortissements de la part du Trésor Public pour un montant de 996 € ;
- de la délibération sur les attributions de subventions aux associations portant sur l'augmentation du montant global pour 2022 suite à la crise sanitaire (6 889.10 €) ;
- et de l'entraide qui a été mise en place avec l'UDM 24 pour le Ribéracois (10 000.00 €), il est nécessaire d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DÉPENSES	RECETTES
022	Dépenses imprévues (Subv aux assos)	- 6 889.10	
022	Dépenses imprévues	- 996.00	
022	Dépenses imprévues	7 000.00	
022	Dépenses imprévues	- 10 000.00	
6574	Subventions aux associations	6 889.10	
6811 (042)	Amortissements	996.00	
6459	Remboursement sur charges		3 700.00
6479	Remboursement sur cotisations		3 300.00
65548	Subvention d'entraide au Ribéracois	10 000.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>7 000.00</b>	<b>7 000.00</b>

INVESTISSEMENT :		DÉPENSES	RECETTES
020	Dépenses imprévues	996.00	
28151 (040)	Amortissements		996.00
<b>TOTAL :</b>		<b>996.00</b>	<b>996.00</b>

Le Président invite le Conseil Communautaire à voter ces crédits.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote ces crédits et autorise le Président à signer toute pièce nécessaire à la réalisation de ce dossier.

Le Président,  
Thierry BOIDÉ